



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public



Syndicat national de
l'enseignement supérieur

Paris, le 9 avril 2021

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation
21 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Objet : STAPS de l'université de Perpignan antenne de Font Romeu

Madame la Ministre

Dans des précédents courriers de la semaine dernière, nous vous alertions sur les situations dramatiques du STAPS d'Evry et de Valenciennes où, entre autres, les étudiant-es étaient directement pénalisés-es sur leur avenir à la rentrée 2021. Ces courriers font suite à notre lettre ouverte datée du 17.04.19, et titrée « *les STAPS attendent des réponses. Le ministère doit tenir ses promesses* » et notre communiqué du 14.12.20 « Urgence en STAPS » signé conjointement par l'ANESTAPS, le SNESUP-FSU et le SNEP-FSU.

Nous nous permettons d'attirer à nouveau votre attention, ainsi que celle de vos services, sur la situation de l'UPVD et son STAPS à Font Romeu. Cette composante STAPS connaît elle-aussi, malgré moult interpellations de sa direction et des collègues vers la présidence de l'UPVD - qui sont restées sans réponse appropriée -, une insuffisance et la réduction de moyens en postes, en particulier d'enseignant-es EPS de statut de second degré, d'enseignant-es-chercheur-euses mais aussi de personnels administratifs en STAPS. Les taux d'encadrement y sont largement insuffisants. Ajoutons que, comparés à d'autres UFR dans cette université, les taux et ratios d'encadrement sont inéquitables pour le STAPS.

La situation est déjà extrêmement tendue pour les personnels et étudiant-es de cette UFR. Il y a une urgence pour la rentrée 2021 qui peut devenir catastrophique sous différents angles.

Le nombre d'heures complémentaires pour les titulaires dépasse par ailleurs l'entendement au détriment de recrutements pérennes.

Les besoins immédiats de l'UFR STAPS pour la rentrée 2021, afin d'assurer la continuité de mission de service public, correspondent à l'équivalent de 3 à 4 postes de statuts de second degré EPS et d'au moins 1 poste de personnel administratif catégorie C.

Ce manque de moyens permanents récurrent depuis des années pour ce STAPS entre autres, combiné à une augmentation des effectifs sur le niveau Licence et autres diverses réformes, affaiblissent considérablement ces structures et les dynamiques professionnelles qui sont à l'œuvre quotidiennement depuis toujours au service de la formation et de la réussite des étudiant-es. **Nous attirons là encore votre attention sur le fait que ces situations de pénurie mettent en danger les personnels et vous demandons, en votre qualité de Ministre de l'ESRI, de garantir leur intégrité.**

Dans le cadre de l'autonomie de gestion des universités et de leur dotation globale, vous considérez que c'est à celles-ci d'assumer leur choix. Mais la situation de cette université comme pour d'autres est inextricable, à la fois en termes de budget et d'attribution de postes pérennes insuffisants (et non de crédits), si le ministère de tutelle ne vient pas en soutien. Si le ministère apportait une aide correspondante notamment à la part non reversée du GVT aux universités, la situation s'en trouverait déjà moins mauvaise.

Cette exigence est plus que légitime au regard de la dégradation constante des conditions de travail et de la qualité de la formation délivrée aux étudiant-es. Le contexte sanitaire et pandémique depuis mars 2020 n'a fait qu'ajouter et amplifier le manque de moyens déjà criant.

L'enseignement supérieur ne pourra répondre à la nécessaire élévation du niveau de formation et de qualification des jeunes sans que les moyens nécessaires à cette ambition lui soient donnés. Les STAPS avec leurs étudiant-es et personnels sont une filière qui mérite comme les autres toute votre attention, d'autant qu'elle est une des filières à l'université les plus demandées. La demande des jeunes pour cette filière doit être satisfaite. Une autonomie sans solidarité du ministère et un affichage politique sans moyens constituent inévitablement des impasses.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.



Anne Roger
co-secrétaire générale
du SNESup FSU



Benoît Hubert
secrétaire général
du SNEP FSU



Pascal Anger
secrétaire national SNEP FSU
secteur enseignement supérieur

Copie à Mme Barthez, DGESIP